



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Lignes

Question écrite n° 18538

Texte de la question

M. Daniel Mandon appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme sur les difficultés soulevées par l'installation de câbles téléphoniques par France Telecom. Il observe que si les services d'EDF-GDF, sensibles à l'amélioration du cadre de vie qui permet la mise en réseaux souterrains des canalisations, acceptent une synchronisation des travaux et une participation aux travaux d'exécution à l'occasion de cette mise en réseaux souterrains, il n'en est pas de même des services de France Telecom, dont les sujétions ne sont pourtant pas supérieures. C'est ainsi que, dans la commune d'Unieux (Loire), les responsables locaux se sont heurtés à l'inertie de France Telecom qui n'a pas participé aux projets de mise en réseaux souterrains. Il demande au Gouvernement comment il entend remédier aux conséquences nefastes d'une telle attitude.

Texte de la réponse

Concernant les opérations d'enfouissement de lignes téléphoniques, il convient de rappeler qu'un protocole a été signé le 19 janvier 1993 entre le ministre de l'environnement, le ministre chargé des télécommunications et le président de France Telecom. En application de ce protocole, des opérations de dissimulation sont accomplies dans le cadre d'un partenariat entre France Telecom, les collectivités locales, et, dans certains cas, EDF et les syndicats d'électrification. Le protocole évoque prévoit la possibilité de conventions entre France Telecom et les collectivités locales (conseils généraux, communes) répartissant les charges de manière équilibrée. S'agissant du département de la Loire, les dispositions de ce protocole sont appliquées. De nombreuses conventions ont été signées avec des communes. Une convention avec le conseil général du département est en voie de négociation. Au cas particulier évoqué de la commune d'Unieux, le litige survenu entre France Telecom et la municipalité concerne la rue Mozart. EDF avait programmé la mise en souterrain pour des raisons d'exploitation qui lui étaient propres. La municipalité, à cette occasion, avait prévu l'élargissement de la voie et souhaitait également la mise en souterrain des lignes téléphoniques. France Telecom n'avait pas de raison, concernant l'exploitation de son réseau, d'accomplir les mêmes travaux d'enfouissement. Il ne pouvait donner satisfaction à cette demande à ses seuls frais. Afin de résoudre ce litige, France Telecom a effectué des propositions à la commune d'Unieux, et la municipalité d'Unieux vient d'accepter de prendre en charge les travaux de génie civil. Ainsi les travaux d'enfouissement des lignes téléphoniques vont-ils pouvoir être commencés.

Données clés

Auteur : [M. Mandon Daniel](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18538

Rubrique : Téléphone

Ministère interrogé : équipement, transports et tourisme

Ministère attributaire : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 septembre 1994, page 4732

Réponse publiée le : 30 janvier 1995, page 586